
Réservé à l'usage officiel

Point 8 b) de l'ordre du jour du Conseil
(GOV/2010/50)

Point 20 de l'ordre du jour de la Conférence
(GC(54)/16)

Capacité nucléaire israélienne

Rapport du Directeur général

Additif

Comme suite au paragraphe 4 du rapport du Directeur général au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale sur la « Capacité nucléaire israélienne » (GOV/2010/49-GC(54)/14), d'autres réponses ont été reçues de quatre¹ États Membres : Australie, Jamaïque, Suisse et Venezuela (République bolivarienne du). Les textes de ces communications sont joints au présent document.

¹ Les lettres de deux États Membres (Jamaïque et Venezuela) s'ajoutent à celles qui figurent déjà dans l'annexe 2 du document GOV/2010/49-GC/(54)14.

M. STEPHEN SMITH

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
PARLIAMENT HOUSE
CANBERRA ACT 2600

M. Yukiya Amano
Directeur général
Agence internationale de l'énergie atomique
Wagramer Strasse 5
1400 Vienne (Autriche)

Le 8 septembre 2010

Monsieur le Directeur général,

La présente fait suite à votre lettre sollicitant les points de vue de l'Australie sur la résolution relative à la « Capacité nucléaire israélienne » (GC(53)/RES/17), qui a été adoptée à la 53^e session ordinaire de la Conférence générale, en septembre 2009.

L'Australie a voté contre cette résolution parce qu'elle omet toute référence à la nécessité que tous les États du Moyen-Orient respectent pleinement les obligations de non-prolifération. Le respect intégral de tous les États est essentiel pour instaurer la confiance mutuelle et la sécurité dans la région.

L'Australie est fermement attachée à la non-prolifération et au désarmement nucléaires et, fidèle à cet engagement, a de longue date appuyé la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Il est aujourd'hui important de tirer parti de l'élan positif donné par la Conférence d'examen du TNP et de se concentrer sur la mise en œuvre des résultats convenus dans ce cadre, comme l'organisation d'une conférence en 2012 sur la création d'une telle zone. Dans ce contexte, une résolution relative à la « Capacité nucléaire israélienne », inévitablement conflictuelle, ne peut être que contre-productive. Elle risque également de politiser et de perturber l'ensemble des travaux de la Conférence générale de l'AIEA.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

(Signé)

Stephen Smith

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR
JAMAÏQUE

Le 10 août 2010

Monsieur le Directeur général,

Je me réfère à votre communication sollicitant les points de vue du gouvernement jamaïcain concernant la mise en œuvre de la résolution GC(53)/RES/17 intitulée « Capacité nucléaire israélienne », qui a été adoptée le 18 septembre 2009 par la Conférence générale à sa 53^e session ordinaire.

Le gouvernement jamaïcain est pleinement favorable à l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et, à cet égard, demande instamment à tous les États qui ne sont pas parties à ce traité d'y adhérer. Nous prenons note des faits positifs enregistrés dans les activités mondiales en matière de désarmement, comme le succès de la conférence d'examen du TNP tenue en mai dernier.

En outre, la Jamaïque pense que l'adhésion universelle au Traité au Moyen-Orient, avec la soumission de toutes les installations nucléaires au système de garanties généralisées de l'AIEA, réduirait considérablement l'exposition de la région aux risques nucléaires et contribuerait à la paix et à la stabilité dans la région. Nous soulignons l'importance de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et demandons instamment la poursuite des efforts menés à cette fin. L'établissement d'une ZEAN dans cette région serait une contribution majeure au régime mondial de non-prolifération et, plus largement, à la sécurité internationale.

J'espère que la position de la Jamaïque vous aidera dans votre rapport sur cette question au Conseil des gouverneurs et à la 54^e session ordinaire de la Conférence générale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

(Signé)

Kenneth Baugh

Vice-premier ministre et

Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur

S.E. M. Yukiya Amano

Directeur général

Agence internationale de l'énergie atomique

Vienne (Autriche)



Berne, le 3 septembre 2010

Résolution GC(53)/RES/17 "Capacité nucléaire israélienne"

Monsieur le Directeur général,

Je vous remercie pour votre lettre du 7 avril 2010 concernant la réalisation des objectifs énoncés dans la Résolution GC(53)/RES/17 ("Capacité nucléaire israélienne"), adoptée le 18 septembre 2009 par la Conférence générale de l'AIEA lors de sa 53^{ème} session ordinaire.

La Suisse salue le fait que la Conférence d'examen du TNP de 2010 ait adopté des mesures concrètes en vue de faciliter la mise en œuvre de la Résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Nous sommes en effet d'avis que la communauté internationale dispose désormais d'une base propre à permettre de thématiser de manière soutenue la problématique contenue dans la Résolution GC(53)/RES/17.

La Suisse souhaiterait notamment mettre en exergue deux de ces mesures concrètes, qui lui semblent revêtir une importance particulière. Il s'agit tout d'abord de la tenue d'une conférence en 2012 et de la nomination d'un facilitateur en vue d'assurer les préparatifs et le suivi de cet événement.

De notre point de vue, le choix de ce facilitateur représente un défi de taille tant sa tâche s'annonce ardue. Celle-ci sera notamment de trouver une entente entre les différentes parties impliquées sur la définition d'un agenda et des modalités de la conférence de 2012. Or, il est de notoriété publique que les parties impliquées ont une approche opposée quant au possible agenda d'une telle conférence. D'une part, Israël demande à ce que la paix dans la région précède des discussions de désarmement, alors que l'autre partie demande une inversion des séquences. En conséquence, la Suisse est d'avis que la seule façon d'avancer sera de fonder les deux thématiques - désarmement et paix régionale - dans un seul agenda de discussion.

En amont toutefois, il faudra s'accorder sur un protocole diplomatique. Cette question est de première urgence, car plusieurs Etats de la région ne reconnaissent pas Israël. La Suisse appelle donc la totalité des Etats de la région à entreprendre les démarches à même de permettre que le dialogue sur un des dossiers les plus importants en termes de paix et de sécurité internationales ne soit pas entravé par des questions de procédures.

Son Excellence
Monsieur Yukiya Amano
Directeur Général
Agence Internationale de l'Energie Atomique
P.O. Box 100
Wagramer Strasse 5
A-1400 Vienne, Autriche

Si toutes les parties sont prêtes à consentir de tels efforts, il sera alors possible d'entamer un dialogue plus approfondi sur des paramètres particuliers propres aux objectifs de la Résolution GC(53)/RES/17, objectifs qui sont l'adhésion de tous les Etats de la région au TNP, l'extension des garanties de l'AIEA à toutes les installations nucléaires et la mise en place d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

En définitive, la Suisse est d'avis qu'une approche utilisant les éléments adoptés par consensus lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010 pourrait se révéler propre à entretenir l'élan constructif créé à cette occasion sur les questions liées au Moyen-Orient.

La Suisse contribue de longue date aux efforts en faveur de la promotion de la paix au Moyen-Orient. Cet engagement s'est encore accru ces dernières années, notamment par le biais de l'Initiative de Genève de 2003. La Suisse ne ménagera donc pas ses efforts et engagera sa totale disponibilité pour aider à ce que la conférence de 2012 permette de réelles avancées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma considération distinguée.



Micheline Calmy-Rey
Conseillère fédérale

Le Ministre du pouvoir populaire pour les relations extérieures
Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela

Caracas, le 30 août 2010

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de vous écrire pour vous informer que la République bolivarienne du Venezuela a coparrainé la résolution « Capacité nucléaire israélienne », adoptée le 17 septembre 2009 lors de la 53^e session de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en raison de son attachement au droit international, à la Charte des Nations Unies et à la paix et à la sécurité mondiales.

Dans ce contexte, le Venezuela a, dans diverses instances multilatérales, souligné l'urgence nécessaire, pour Israël, de prendre des mesures immédiates conformément aux dispositions, entre autres, des résolutions adoptées par les conférences de l'AIEA, y compris la résolution GC(53)/RES/17, et par l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que de la résolution 487 du Conseil de sécurité et, plus récemment, du document final de la 8^e Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Au vu de tout cela, Israël doit adhérer à cet instrument juridique, soumettre ses installations nucléaires aux garanties de l'AIEA et contribuer à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Le monde ne peut pas ne pas reconnaître la gravité d'une situation dans laquelle un État, en particulier dans la mesure où il ignore constamment les principes fondamentaux des droits humains et du droit humanitaire international, possède un programme nucléaire sans aucune sorte de supervision internationale et persiste dans sa position consistant à refuser d'agir conformément aux appels répétés d'un grand nombre d'États, d'organismes internationaux et d'organisations non gouvernementales.

Il est bien connu que la scène internationale actuelle est marquée par la complexité et l'incertitude en raison des menaces et des défis à la paix, à la sécurité et au développement économique et social. Le manque de confiance semble prévaloir dans le climat actuel, ce qui entrave le succès des organisations internationales dans la conclusion d'accords et le vote de résolutions et, en particulier, dans la mise en œuvre ultérieure de ces instruments. Toutefois, la République bolivarienne du Venezuela est convaincue que l'importance des objectifs fixés dans les documents adoptés sur le programme nucléaire israélien, y compris ceux énoncés dans la résolution GC(53)/RES/17, justifie un effort supplémentaire de la communauté internationale pour persuader le gouvernement de ce pays de suivre les appels en faveur du désarmement, de la non-prolifération nucléaire, et de la paix au Moyen-Orient.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

(Signé) Nicolás Maduro Moros

(Sceau du Cabinet du ministre, Ministère du pouvoir populaire pour les relations extérieures, Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela)

S.E. M. Yukiya Amano
Directeur général
Agence internationale de l'énergie atomique
Vienne